

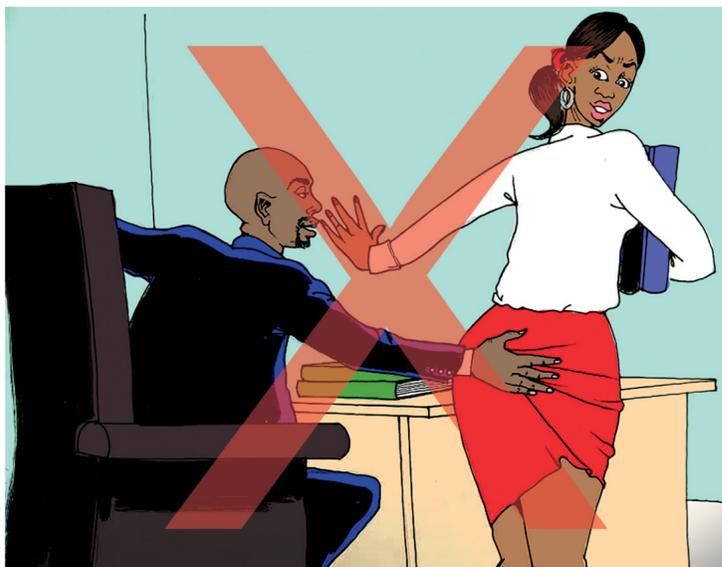


ZERO TOLERANCE CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS



Les relations sexuelles avec des enfants (des personnes de moins de 18 ans) sont interdites quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement au niveau local.
Une croyance erronée concernant l'âge d'un enfant ne constitue pas un argument de défense.

L'exploitation et les abus sexuels constituent des fautes graves et sont par conséquent des motifs de mesures disciplinaires, y compris de renvoi sans préavis



Harcèlement sexuel : toutes les avances sexuelles malvenues, demandes de faveurs sexuelles, comportements physiques ou gestes de nature sexuelle ou tout autre comportement de nature sexuelle pouvant raisonnablement être perçu ou considéré comme susceptible de blesser ou d'humilier autrui lorsque ce comportement entrave le travail, est présenté comme une condition de l'embauche ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou insultant.



Les relations sexuelles avec les bénéficiaires de l'assistance sont interdites et passible des sanctions



Tout cas de HEAS doit être signalé immédiatement et en toute confidentialité auprès des services compétents pour des sanctions appropriées.



SAUTI YA MAMA MUKONGOMANI

Rapporte tout comportement
inacceptable au

49 55 55